
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle multifonctionnelle du 771 chemin de la Beauce le 10 mars 2026, à compter de 19h00.

Sont présents :

Messieurs les conseillers Francis Adam, Bruno Napert, Daniel Jacques et Steve Bissonnette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Sont absents :

Madame la conseillère Emmanuelle Courville ainsi que Monsieur le conseiller Mathieu Champagne.

Madame Marie-Claude Lalonde, adjointe à la direction générale, agit à titre de secrétaire de la présente séance du conseil municipal en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2026-03-23

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février et la séance ordinaire du 10 février 2026
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 février 2026 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt des documents
 - i. Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2025
 - ii. Liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et ayant une dépense totale dépassant 25 000\$ par fournisseur pour l'année 2025
 - d) Fourniture et installation d'une borne électrique double aux bureaux municipaux – Octroi de contrat
 - e) Taxes impayées – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes
 - f) Captation vidéo et audio des séances du conseil municipal – Octroi de contrat
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
- 8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 6 656 877, situé sur le rang Lamontagne
- c) Désignation d'un inspecteur municipal en impartition– Octroi de contrat (reporté)

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Appui et partenariat au projet *Demain la forêt - En ville* porté par Jour de la Terre Canada – Adoption

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

13- CORRESPONDANCE

14- PÉRIODE DE QUESTION

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-03-24

3- **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2026**

Il est proposé par le conseiller Francis Adam, appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 3 février et de la séance ordinaire du 10 février 2026.

ADOPTÉE

4- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 10 février 2026

La directrice générale mentionne que le suivi des décisions découlant de la séance a été effectué.

b) Lecture et adoption des comptes

2026-03-25

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer du 11 février 2026 au 10 mars 2026 au montant de 135 534,78 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 10 mars 2026 au montant de 135 534,78\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt des documents

- i. Rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2025
- ii. Liste détaillée des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ et ayant une dépense totale dépassant 25 000\$ par fournisseur pour l'année 2025

d) Fourniture et installation d'une borne électrique double aux bureaux municipaux – Octroi de contrat

2026-03-26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite favoriser la transition énergétique et encourager l'électrification des transports sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une borne de recharge électrique double aux bureaux municipaux permettra d'offrir un service aux citoyens et aux visiteurs ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par BEQ Technology, datée du 10 février 2026, au montant total de 15 336,99 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible aux programmes de subvention suivants :

- Subvention Recharge+ couvrant 50 % des coûts admissibles, représentant un montant estimé à 6 839,71 \$;
- Subvention Branché au travail couvrant 25 % additionnel des coûts admissibles, représentant un montant estimé à 3 419,85 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière totale estimée représente 75 % des coûts admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera financée à même le surplus accumulé non affecté, au poste budgétaire 59-110-00-000 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Jacques et unanimement résolu :

D'OCTROYER à BEQ Technology le contrat pour la fourniture et l'installation de deux bornes électriques sur piédestal double aux bureaux municipaux.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation du présent contrat ainsi qu'au dépôt des demandes d'aide financière;

ADOPTÉE

e) Taxes impayées – Autorisation d'entreprendre la procédure de vente pour taxes

2026-03-27

CONSIDÉRANT l'article n° 1022 du *Code municipal*, la directrice générale dépose la Liste des taxes impayées au Conseil ;

CONSIDÉRANT l'article n° 1023 du Code municipal la directrice générale, selon l'ordre reçu du Conseil, doit remettre avant le 20 mars 2026 au bureau de la MRC de Marguerite-D'Youville, de même qu'au bureau de la Commission scolaire des Patriotes, la liste des propriétés dont le solde des comptes cumule une année et plus de retard, soit les arrérages des trois (3) versements de 2025 et avant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remettre une telle liste à la MRC de Marguerite-D'Youville étant donné l'état des taxes à recevoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

QU'une liste soit produite étant donné l'état des taxes à recevoir.

ADOPTÉE

f) Captation vidéo et audio des séances du conseil municipal – Octroi de contrat

2026-03-28

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à la captation vidéo et audio des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ce mandat ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. René Pigeon répond aux besoins de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Francis Adam et unanimement résolu :

D'OCTROYER le mandat à M. René Pigeon pour la captation vidéo et audio des séances du conseil municipal au taux horaire de 65 \$/h pour les séances ordinaires et 85 \$/h pour les séances extraordinaires, incluant notamment le déplacement, l'installation et l'utilisation du matériel d'enregistrement, l'enregistrement de la séance ainsi que le montage et l'envoi du fichier vidéo, conformément à la soumission déposée ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

QUE le contrat soit d'une durée de deux (2) ans, débutant le 1er avril 2026, avec une option de renouvellement d'une (1) année supplémentaire, à la discrétion de la municipalité.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne étant absent, le maire informe les citoyens que nous avons effectué des réparations au système de chauffage de l'église.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport du représentant

Le conseiller Daniel Jacques informe les citoyens qu'un accident est survenu sur la rue Labonté le 25 février dernier et qu'il y a eu trois personnes blessées légèrement. Les policiers et le service des incendies de Verchères sont intervenus lors de l'événement.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Le conseiller Steve Bissonnette étant basent, le maire informe les citoyens d'être prudent sur les routes mercredi le 11 mars en vue de la tempête de verglas qui est annoncée.

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Le conseiller Bruno Napert mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 6 656 877 situé sur le rang Lamontagne

2026-03-29

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à une fin autre que l'agriculture déposée par madame Nancy Mc Neil et monsieur Robert Tomeo, pour le lot 6 656 877 situé sur le rang Lamontagne, adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est actuellement utilisée à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour effet de construire une habitation unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Calixa-Lavallée doit faire une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à sa réglementation d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Calixa-Lavallée ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas le potentiel agricole du lot en question ni celui des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du lot ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur du rang Lamontagne est caractérisé par un environnement mixte composé de terres agricoles, de fermes et de résidences unifamiliales ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'entraînera aucune conséquence néfaste sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricoles des lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'engendrera aucune contrainte ou effet néfaste résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement ni pour les établissements de productions animales ni pour les autres types de production ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole qui serait généralement dans le secteur où se trouve le projet ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et sol dans la Municipalité et dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur la constitution de propriétés foncières ayant la superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur le développement économique de la région ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun effet néfaste sur les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité de la collectivité même si celle-ci est caractérisé par une faible densité d'occupation ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bissonnette, appuyé par le conseiller Francis Adam et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER, auprès de la CPTAQ, la demande de madame Nancy Mc Neil et monsieur Robert Tomeo pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 656 877, sis sur le rang Lamontagne, et d'informer la Commission que cette demande est conforme à la réglementation municipale et répond aux critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉE

9- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Le conseiller Francis Adam mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

2026-03-30

b) Appui et partenariat au projet *Demain la forêt - En ville* porté par Jour de la Terre Canada – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée souhaite augmenter son indice de canopée et réduire les îlots de chaleur urbains ;

CONSIDÉRANT QU'elle désire améliorer la gestion durable des eaux pluviales et diminuer les risques liés aux événements climatiques extrêmes ;

CONSIDÉRANT sa volonté de favoriser la biodiversité en milieu urbain par la plantation d'espèces d'arbres adaptées et diversifiées ;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la santé, le bien-être et la qualité des milieux de vie de la population ;

CONSIDÉRANT QUE Jour de la Terre Canada, par son programme *Demain la forêt – En ville*, accompagne les municipalités dans la planification et la mise en œuvre de projets de verdissement urbain, fondés sur des données scientifiques et visant à renforcer la résilience climatique ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de financement sera déposée dans le cadre du programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes de la Fédération canadienne des municipalités afin de réaliser un portrait et un diagnostic de la forêt urbaine ainsi que l'élaboration d'un plan de verdissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques, appuyé par le conseiller Francis Adam et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de financement déposée par Jour de la Terre Canada à titre de demandeur principal dans le cadre du programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes ;

DE CONFIRMER la participation et le partenariat de la Municipalité au projet *Demain la forêt – En ville* ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

10- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

La conseillère Emmanuelle Courville étant absente, le maire informe les citoyens qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

11- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Le conseiller Mathieu Champagne étant absent, le maire informe souhaite remercier les employés et les bénévoles de la Municipalité pour la tenue du disco-patin ainsi que l'organisation des activités à la bibliothèque durant la semaine de relâche.

12- AUTRES DOSSIERS

Il n'y a aucun autre dossier.

13- CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance.

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

René Pigeon, 447, chemin de la Beauce : Le citoyen souhaite remercier le conseil municipal de lui avoir octroyé le mandat pour la captation vidéo et audio des séances du conseil.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-03-31

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel Jacques appuyé par le conseiller Steve Bissonnette et unanimement résolu que la présente session soit levée à 19h15.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

L'assemblée est close.

Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Plouffe
Maire

Je, _____, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Pénélope Larose
Directrice générale et greffière-trésorière